

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS PARTICIPATIFS

- être âgé de + de 11 ans
- être Saint-Jeannais
- avoir un projet d'intérêt général
- budget disponible : 50 000€



VOTRE VILLE VOS PROJETS

Imaginez. Votez. Créez.

DÉPÔT DE PROJET

- Remplir le dossier de candidature téléchargeable sur le site internet de la ville
- Disponible en version papier à la mairie
- Retour avant le 12 juillet par mail ou directement à l'accueil de la mairie.

PARTICIPATION AU COMITÉ CONSULTATIF

- Vous êtes Saint-Jeannais ?
- Ce projet vous intéresse ?
- Vous souhaitez participer encore plus activement ?



Vous avez la possibilité d'intégrer le comité consultatif budget participatif pour représenter les citoyens auprès des élus en charge du dossier.

Candidature à déposer du 28 mai au 14 juin.



BUDGET PARTICIPATIF 2019

#imaginezvotezcréez

Pour toutes questions, contacter le service vie associative – vie locale
Cécile Périé : budgetparticipatif@mairie-saintjean.fr - 05.32.09.67.42
Retrouvez toutes les infos, règlement et documents sur www.mairie-saintjean.fr

CALENDRIER

28 MAI
AU 14 JUIN



Appel à
candidature
pour le
comité
consultatif

28 MAI
AU 12 JUILLET



Dépôt
des
projets

19 JUILLET
AU 20 SEPT



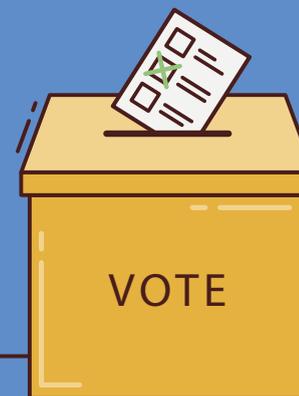
Étude de
faisabilité
des
projets

OCTOBRE



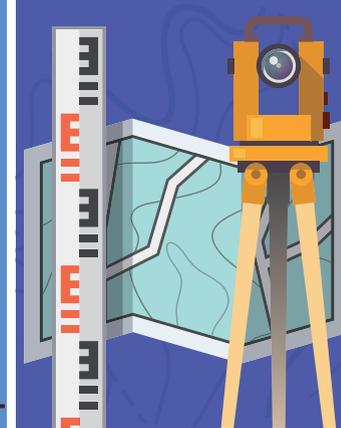
Présentation
publique
des projets
recevables

NOVEMBRE



Vote des
habitants
pour un
projet

À PARTIR DE
2020



Réalisation
des projets
retenus